

Marcilly sur Eure

Avancements de grade

ANNEE DE TRAITEMENT 2021

LISTE DES AGENTS PROMOUVABLES

Cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux

Grade	Année	Taux	Dérogation	Arrondi
<i>rédacteur</i>	<i>rédacteur principal de 2ème classe</i>			
Agents	Type		Niveau	Date d'avancement
Madame Aurélie BOISTE	par ancienneté		1	01/01/2021

Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux

Grade	Année	Taux	Dérogation	Arrondi
<i>adjoint technique territorial</i>	<i>adjoint technique territorial principal de 2ème classe</i>			
Agents	Type		Niveau	Date d'avancement
Madame Véronique CARNEL	par ancienneté		1	27/11/2021

Fait à Marcilly-sur-Eure, le 1er février 2021



Le Maire,

Claude Royoux
Claude Royoux

**ARRETE portant tableau annuel d'avancement de grade
Année 2021**

CADRE D'EMPLOIS des REDACTEURS TERRITORIAUX

Accès au grade de rédacteur principal de 2ème classe

Le Maire de Marcilly sur Eure

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux

ARRETE

Article 1 : Le tableau d'avancement au grade de rédacteur principal de 2ème classe pour l'année 2021 est fixé comme suit :

Agent/Situation d'origine	Rang	Date d'effet
Mme BOISTE Aurélie, rédacteur Echelon : 06 par ancienneté	1	01/01/ 2021

Total promouvables : 1
Nombres d'hommes : 0
Nombre de femmes : 1

Total promus : 1
Nombres d'hommes : 0
Nombre de femmes : 1

Article 2 : Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr

Article 3 : Le présent acte sera transmis au Président du Centre de Gestion de l'Eure, par télé versement sur la plateforme Agirhe.

Fait à Marcilly-sur-Eure, le 1er février 2021
Le Maire,



-17
Claude Royoux

**ARRETE portant tableau annuel d'avancement de grade
Année 2021**

CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX

Accès au grade de **adjoint technique territorial principal de 2ème classe**

Le Maire de Marcilly sur Eure

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux

ARRETE

Article 1 : Le tableau d'avancement au grade de adjoint technique territorial principal de 2ème classe pour l'année 2021 est fixé comme suit :

Agent/Situation d'origine	Rang	Date d'effet
Mme CARNEL Véronique , <i>adjoint technique territorial</i> Echelon : 05 par ancienneté	1	27/11/2021

Total promouvables : 1
Nombres d'hommes : 0
Nombre de femmes : 1

Total promus : 1
Nombres d'hommes : 0
Nombre de femmes : 1

Article 2 : Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr

Article 3 : Le présent acte sera transmis au Président du Centre de Gestion de l'Eure, par télé versement sur la plateforme Agirhe.

Fait à Marcilly-sur-Eure, le 1er février 2021
Le Maire,



Claude Royoux
Claude Royoux